

COMITÉ D'ENTENTE DES GRANDS INVALIDES DE GUERRE – CE-GIG

Association loi 1901 publiée au journal officiel des associations le 21 octobre 2017

SECRETARIAT : Éliane Bonimond - 20 rue d'Aguesseau 75008 PARIS
E-Mail: ebonimond@gueules-cassees.asso.fr

FÉDÉRATION DES AMPUTES DE GUERRE DE FRANCE
74, BOULEVARD HAUSSMANN - 75008 PARIS

FONDATION DES AVEUGLES DE GUERRE
20, RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS

UNION DES BLESSES DE LA FACE ET DE LA TÊTE "GUEULES CASSEES "
20, RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS

FEDERATION NATIONALE DES BLESSES MULTIPLES ET IMPOTENTS DE GUERRE
10, RUE LANCERY - 75010 PARIS

ASSOCIATION DES MUTILES DE GUERRE DES YEUX ET DES OREILLES
29, RUE GUILLAUME TELL - 75017 PARIS

ASSOCIATION NATIONALE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE
13, AVENUE DE LA MOTTE PICQUET - 75007 PARIS

COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION du COMITÉ D'ENTENTE DES GIG du mercredi 10 avril 2019 à 10 h 45

APPEL :

Président de séance : M. DODANE, président

Présents : (dans l'ordre alphabétique, sans préséance de fonction ou de grade) : MM. CASAL (ANPGIG), CUINET (AMGYO), ÉTIENNE (FAGF), MERCORELLI (FNBMIG), MORGAND (AMGYO), PERNOD (FAG), RICHARD (FAGF), TACHÉ (FNBMIG), TRICOT (FAG)

Absents excusés : MM. DEGLAIRE (AMGYO), MORIN (ANPGIG).

Rapporteur : Mme BONIMOND.

*

Ce conseil d'administration fait suite à l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue ce jour à 10h.

I- APPROBATION DU CR DE LA RÉUNION du 13 février 2019

Aucune remarque n'étant formulée en séance, le compte-rendu de la réunion du mercredi 13 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire général, préparera un relevé de décisions à publier sur le site, et l'adressera également aux membres.

II- RAVIVAGE DE LA FLAMME DU CE-GIG DU 3 AVRIL 2019

Le président estime que ce ravivage effectué pour la première fois par le CE-GIG s'est bien déroulé. Afin de le décharger un peu, son organisation avait été confiée à M. Denys Chappey, organisation.

De nombreux porte-drapeaux étaient présents et les porte-drapeaux des associations du CE-GIG ont bien été mis en valeur.

M. ROUSSEL a fait de nombreuses photos qui nous ont déjà été transmises, et M. URBANSKI a filmé cette cérémonie. Nous pourrions prendre connaissance de ce film dès que possible.

Qu'ils en soient remerciés...

III- POINT SUR LE SITE

M. ETIENNE indique qu'à ce jour il y a eu 32 100 visites, avec 53% de rebond, pour un temps passé moyen de 3'45.

Il alerte sur le fait que certains spams sont adressés à partir des adresses qui sont communiquées sur le site, et qu'il y a lieu d'être vigilant.

Il y publie maintenant les relevés de décisions prises lors des conseils d'administration de l'association, et rappelle que les compte-rendu doivent demeurer des documents internes et ne sont pas à publier dans leur intégralité.

Il demande à nouveau que les membres fassent de la publicité du site dans les journaux de leurs associations et les en remercie par avance.

IV-COMMUNICATION SUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'ONAC ET INI

- Le prochain CA de l'ONAC a eu lieu le 21 mars, il a été précédé d'une commission financière. Le président indique que pour la première fois, le budget rectificatif N° 1 de l'ONAC présenté lors du dernier CA n'a pas été approuvé par le représentant de Bercy.

Les axes du projet du prochain COP pour 2023 a été voté, mais pas validé par Bercy, son représentant s'étant abstenu.

- Lors du dernier CA de l'INI, le seul sujet traité a été celui des travaux. Un calendrier prévisionnel s'échelonnant sur plusieurs années devrait être établi par l'administration.

V-RÉUNION DE LA CNMSS le 24 mai 2019

Cette réunion de restitution annuelle se tiendra cette année en mai. Le président souhaite que les questions à poser soit rassemblées dans un courrier récapitulatif qui sera transmis par le CE-GIG. Chaque association concernée restant maître de sa question lors de la séance.

Par ailleurs, une invitation pour les 70 ans de la CNMSS le 12 avril prochain a été adressé par son directeur Le colloque prévu au départ est réduit à deux tables rondes qui seront suivies d'un cocktail. Le président s'y rendra, le Commissaire COYO interviendra sur le sujet des blessés.

VI- IFI – DEMARCHES PAR LES ASSOCIATIONS D'INVALIDES CIVILS

M. TRICOT rappelle que la transformation de l'ISF en IFI a pour conséquence importante pour les pensionnés, la suppression de l'article 885 k du CGI. Les conséquences de cette abrogation ont été déjà développées lors des précédents CA, et le CE-GIG a adressé un courrier au premier Ministre resté sans réponse. Il a fait également des démarches auprès de Mme DARRIEUSSECQ qui n'ont pas abouti non plus, M. DODANE a alerté son député St MARTIN qui proposait de déposer un amendement à l'Assemblée, qui finalement n'a pas été déposé.

Cet article du CGI concernait également les victimes civiles qui peuvent toucher des réparations supérieures au seuil de déclenchement de l'IFI (1.300.000 €) et investir cette somme, compensation du handicap, dans un patrimoine immobilier.

M. TRICOT, depuis le 13 mars de cette année a été nommé secrétaire général de l'association Valentin HAUY, et a donc exposé aux instances de cette grande association civile ce problème résultant de la nouvelle loi.

Des courriers spécifiques concernant les invalides civils ont été adressés également au premier Ministre et au député SAINT MARTIN. Ces courriers sont pour le moment restés sans réponse.

D'autres ouvertures vers le monde civil peuvent être réalisées, par exemple vers l'APF (Association des Paralysés de France), des intérêts communs sont à partager et à défendre.

M. DODANE indique qu'il va rencontrer prochainement un membre de cette association et souhaite être accompagné pour cette entrevue.

VII- LE POINT SUR LES TRAVAUX DU G12

Le président rappelle que depuis l'année dernière, 3 groupes de travail ont été constitués, cette année-là, afin d'émettre des revendications dans le but de préparer la loi de finances 2019.

Cette année, les 3 groupes ont été à nouveau constitués mais cette fois, dans le but de répondre aux questions du monde combattant. Chaque groupe ayant un sujet à traiter : le point PMI et annexes, le traitement des blessés et les veuves, la reconnaissance (cartes, titres, etc.)

M. CASAL faisant partie du groupe 2 sur le point PMI, indique que lors de la dernière réunion de ce groupe étaient à l'ordre du jour : les blessés avec le guide de la famille, les blessés médullaires et grands brûlés, le stock des dossiers de la SDP qui diminuent, et le projet d'emballage de l'Arc. Trop de questions hors sujet ont été traitées lors de cette réunion.

La prochaine réunion du groupe sur les veuves le 16 mai, dont fait partie notamment M. DODANE, traitera des pensions des conjoints survivants, pour lesquels peut-être une ouverture pourrait être faite dans la prochaine loi de finances pour 2020. Les arbitrages en vue de cette loi de finances pourraient intervenir dans la première quinzaine du mois de juin.

Avant ces dates, M. DODANE souhaite que les membres du CE-GIG soient bien d'accord sur les principes à défendre, que les propositions soient légitimes, justes, pour qu'elles soient reconnues ainsi par le parlement et le Gouvernement. Pour ce faire, il y a lieu de finaliser notre document de travail sur ce sujet. Les points à défendre étant :

- cible prioritaire : les veuves non imposables qui ont une pension inférieure au seuil de pauvreté. Revalorisation du supplément social
- les tierce personnes qui n'ont pas pu travailler, donc sans salaire. Rattrapage de la valeur du point et prise en compte de la majoration spéciale de façon proportionnelle.

Une fois notre document formalisé, M. RICHARD le transmettra aux associations amies UFAC, MAGINOT et UNC, UNION FEDERALE, afin de produire un document commun du monde combattant représentatif.

BILAN RAPIDE sur l'enquête menée sur les veuves dans les associations du CE-GIG : 45 % ont moins de 800 € de reste à vivre (condensé de l'AMGYO et de la FAGF).

Feu vert du président pour diffuser notre document de travail aux associations amies.

VIII-TOUR DE TABLE

Prochaine réunion le mercredi 5 juin.

Question concernant les frais de succession, courrier de l'UBFT rédigé par M. DENHEANE.

Une précision doit y être apportée : il s'agit d'une question successorale en deux temps, la première se pose lors du décès du pensionné, et la seconde lors du décès de la veuve, pour les héritiers.

* * *

Le général Dodane clôture la réunion à 12h45